



MAIRIE DE BOUFFÉMONT

DEPARTEMENT
DU
VAL D'OISE

ARRONDISSEMENT
DE
SARCELLES

CANTON
DE
DOMONT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 27 JANVIER 2006

Le 27 janvier 2006 à 20 h 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil de la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. BESNIER, Maire.

Mmes et MM FOURIER -BOUGOUIN - MAZEL - RIDOLCE - GRANDJEAN - TALON - Adjointes au Maire

Mmes et MM. GAUTIER - DUBOIS - FRANCE - KRUIK - S. JOUVENCEAU - GAY - VIALAS - GUERRIER - ROBERT - MARTINEZ - V. BRIFFAUX - NEVEU - L BRIFFAUX - P. FOURIER - V. BESNIER -- Conseillers Municipaux

Absents excusés :

Madame COIGNET qui a donné pouvoir à Madame FOURIER
Madame BOUCARD qui a donné pouvoir à Monsieur TALON
Monsieur JOUVENCEAU qui a donné pouvoir à Madame JOUVENCEAU
Monsieur COIGNET qui a donné pouvoir à Madame COIGNET
Madame GODARD qui a donné pouvoir à Monsieur ROBERT

Secrétaire de séance : Madame FOURIER

Point n° 1 : Approbation du Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2005

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 8 décembre 2005 est adopté à l'unanimité.

Point n° 2 : Orientations budgétaires

Monsieur GRANDJEAN prend la parole pour présenter la synthèse des principaux points structurants du budget 2006 qui sera essentiellement marqué par le commencement du Contrat Régional.

- ↻ analyse des points structurants du budget
 - ↻ les évolutions de la M14 avec simplification de la procédure comptable et modification du plan de compte
 - ↻ évolutions en fonctionnement
 - ☞ avec la mise en place du potentiel financier en lieu et place du potentiel fiscal.
- Incidence pour la Commune : l'indice de dotation a baissé pour l'ensemble des dotations de solidarité. Soit une perte de 63 000 € au niveau de la DSU
- ☞ Evolution plus faible que la moyenne nationale en ce qui concerne la dotation forfaitaire de base
 - ☞ charges de personnel avec une augmentation du taux de cotisation de l'assurance statutaire. Soit un surcoût de 30 000€ (+30%). De plus, le GVT représente entre 1,5 à 2% d'augmentation chaque année. Par conséquent, à effectif constant, le poste charges de personnel connaît une hausse de 100 000€, soit 2,3% du budget de fonctionnement.
 - ☞ dispositions nationales impactant le budget 2006 avec des compétences nouvelles allouées aux communes. Aucune mesure ne sera mise en place sur la Commune cette année, une réflexion sera menée pour 2007.

☞ Hors les charges de personnel, les autres dépenses de fonctionnement seront reconduites à l'identique des crédits de 2005. Les efforts entrepris depuis 3 ans pour diminuer les charges de gestion générale seront poursuivis : étude sur les contrats téléphonie - mise en place d'une machine à affranchir plus précise - mise en place suite logiciel Open Office dont les licences sont gratuites.

↳ Évolutions en investissement :

Commencement du nouveau Contrat Régional. Cet élément très important, mobilisera l'essentiel des ressources en investissement. Afin de permettre d'apprécier la capacité d'endettement de la Commune et de mesurer le volume des investissements réalisables, une analyse de l'état de la dette est développée.

☞ évolution des différents ratios de la dette pour déterminer la capacité d'emprunter

☞ la mise en œuvre du Contrat Régional avec l'établissement d'un tableau de financement sur les 5 prochaines années, soit les 3 années de mise en œuvre du contrat régional + les 2 années suivantes d'atterrissage de l'effort de financement.

☞ A l'issue de ces 5 années, le poids des emprunts (intérêts + remboursement du capital) sera rendu au même niveau que celui des années 1999 à 2002

☞ Autres investissements prévus au budget 2006

♦ Poursuite de la rénovation des écoles, en particulier au niveau des châssis et des cours de récréation.

Un effort devra également être fait pour l'agrandissement du dortoir de l'école du Village

♦ Poursuite de la rénovation du centre de loisirs primaire (CLP)

♦ Rénovation voirie et aménagements urbains place Vauban et allée de la Gare

♦ Finalisation des travaux d'aménagement au cimetière

♦ Achat d'une plieuse automatique pour le service communication

♦ Poursuite de l'équipement régulier de la maison de la petite enfance

Monsieur GRANDJEAN remercie le personnel du service comptabilité pour leur implication dans la préparation et la mise en œuvre du budget.

Monsieur MARTINEZ fait remarquer que le problème des dotations et les difficultés de gestion rencontrées par les Communes sont essentiellement dues au désengagement de l'Etat. Il évoque le rapport de la Cour des Comptes sur l'intercommunalité qui donne des précisions notamment sur l'évolution de la situation des Communes.

A travers l'analyse sur l'augmentation des charges de personnel, il rappelle que les agents ont des droits et des garanties statutaires et qu'en aucun cas ils doivent se culpabiliser de cette situation.

Monsieur GRANDJEAN explique que cette augmentation ne découle pas d'un désengagement de l'Etat. En effet, la Commune subit tout simplement la clé de répartition de l'enveloppe globale dont les critères techniques sont identiques à toutes les Collectivités. De plus, l'enveloppe globale allouée par l'Etat augmentera plus que l'inflation.

Monsieur ROBERT félicite Monsieur GRANDJEAN pour la qualité de son exposé et du document élaboré. Il fait remarquer qu'un budget se traduit en valeur absolue même si la présentation peut être effectuée en ratio. Globalement, il observe une diminution des recettes, une augmentation des dépenses en gardant le même niveau de dotation et d'investissement. Avec une compensation par des recettes exceptionnelles qui ne sont pas récurrentes.

Le Compte Administratif démontrera les recettes des services en diminution d'une année sur l'autre.

Considérant le souhait de la Municipalité de rembourser plus de capital sur le poste investissement et maintenir le même niveau d'intérêt sur le budget de fonctionnement, il estime qu'il conviendra d'observer une vigilance particulière sur l'endettement.

En réponse à Monsieur ROBERT, Monsieur GRANDJEAN rappelle que lors du débat d'orientations budgétaires de 2002, la Municipalité avait décidé de fixer à 6% le taux d'augmentation des impôts, estimant ce montant suffisant pour les 5 années à venir, sauf événements exceptionnels.

Monsieur GRANDJEAN confirme le choix de gestion de la Municipalité de maintenir les niveaux d'investissement et d'emprunt, de diminuer les frais généraux afin de maîtriser la fiscalité, et ce malgré l'événement exceptionnel que représente la perte de la DSU (126 000 € par an).

Monsieur le Maire remercie Monsieur GRANDJEAN pour sa présentation détaillée du débat d'orientations budgétaires.

Point n° 3 : Tableau des effectifs du personnel – Refonte de la catégorie C

Monsieur le Maire indique que des décrets datés du 28 octobre 2005 ont introduit des mesures de restructuration pour la carrière des fonctionnaires de catégorie C, à savoir :

- √ Suppression de l'échelle 2 de rémunération,
- √ Modifications des échelles 3, 4 et 5 composées de 10 échelons au lieu de 11 précédemment,
- √ Modification des règles de classement lors de l'accès à un cadre d'emploi, notamment pour les salariés issus du secteur privé ou associatif,
- √ Reclassement des agents dans les nouvelles échelles de rémunération,
- √ Suppression du cadre d'emplois des conducteurs et intégration des fonctionnaires en relevant dans les cadres d'emplois des agents des services techniques et des agents techniques, entraînant une modification des statuts particuliers.
- √ Suppression de deux corps hiérarchisés (types agents/adjoints) et la création d'un seul cadre d'emplois entraînant la restructuration des carrières en conséquence,
- √ La généralisation de deux niveaux de recrutements différents au sein de ces nouveaux cadres d'emplois unique afin de tenir compte de la qualification des agents,
- √ Une nouvelle architecture des corps ou cadre d'emplois en quatre grades terminant à l'indice 475 (indice majoré 415)
- √ La fusion des corps ou cadres d'emplois correspondant

Ces principales dispositions modifient le tableau des effectifs du personnel.

Monsieur MARTINEZ exprime son désaccord sur la refonte de la grille qu'il estime défavorable à l'évolution du personnel de catégorie C. Il considère que ce dispositif remet en cause les statuts et ne respecte pas la règle de la République qui garantit l'égalité du traitement.

Monsieur MAZEL rétorque que la démocratie existe puisque par ce système les promotions seront accélérées.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour, 1 voix contre (M. MARTINEZ) et 6 abstentions (M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. VIALAS, M. NEVEU, Mme GAY, Mme GUERRIER) prend acte du tableau des effectifs du personnel territorial.

Point n° 4 : Plan départemental de randonnée

Madame FOURIER informe que le Conseil Général du Val d'Oise a mis en place un Plan départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnées dont il a confié la maîtrise d'œuvre au CODERANDO 95. L'objectif de ce Plan est de permettre une continuité d'itinéraires de randonnées sur l'ensemble du territoire départemental.

Madame FOURIER donne des précisions sur la prise en charge de l'entretien des chemins :

Les petits travaux d'entretien, tels que le débroussaillage ou l'élagage, sont effectués par les bénévoles d'associations de randonneurs relevant de la responsabilité du CODERANDO 95.

Les travaux de remise en état (travaux d'investissement pour les chemins vraiment impraticables), qui étaient jusqu'ici réalisés sous maîtrise d'ouvrage départementale, mais sur demande des communes, continueront à l'être de cette façon.

Tout projet de remise en état ne se fera qu'en étroite collaboration avec les communes concernées par le Plan et sur la base d'une convention engageant les signataires sur un programme de travaux et sur des montants très précis et négociés en amont.

De plus, les communes désignées par le conseil général comme défavorisées fiscalement participeront à la dépense à hauteur de 10 %, les autres à hauteur de 20 %. Bouffémont se situe dans la catégorie des 20%.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de s'associer à cet engagement mutuel.

Point n° 5 : Restauration Scolaire - avenant au contrat avec la Société Avenance

Madame FOURIER explique que la ville de Bouffémont a signé le 1^{er} mars 2003, avec la société Avenance, un contrat de trois ans pour la restauration scolaire. Par délibération du 8 décembre 2005 il a été décidé de relancer la mise en concurrence au titre des marchés publics puisque ce contrat arrive à échéance le 28 février prochain.

Compte tenu des délais imposés par la procédure d'appel d'offres et considérant la satisfaction de la prestation réalisée par la Société titulaire du marché actuel, Madame FOURIER propose de renouveler le contrat en cours par un avenant d'un an.

Monsieur MARTINEZ confirme sa position favorable aux régies communales qui, à son sens, apportent des garanties de qualité au service public.

Monsieur le Maire ouvre une parenthèse sur la composition des menus et souligne l'inquiétude de quelques parents quant à la consommation de volailles. De même des demandes de type communautaire se sont fait jour afin d'adapter les repas en fonction entre autre des appartenances religieuses. Monsieur BESNIER déclare qu'aucune dérogation ne sera apportée aux menus établis et affichés par la commission restauration et ajoute que cette question ne fera pas l'objet d'un débat.

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 1 abstention (M. MARTINEZ) autorise le Maire à signer l'avenant au contrat en cours avec la société Avenance.

Point n° 6: Avenant N°9 au Contrat de projet relatif à la Prestation Animation Collective Familles

Monsieur BOUGOUIN informe que la Caisse d'Allocations Familiales propose la signature d'un avenant N°9 pour le renouvellement de l'agrément « Animation Collective Familles » pour une durée de 28 mois du 01/09/05 au 31/12/07. Cette période permettra d'exécuter les axes du contrat de projet « Animation Collective Familles » à savoir :

- Maintenir les actions existantes
- renforcer les liens sociaux et familiaux
- Amener les familles à être plus disponibles dans ce qui constitue la vie de leur enfant par le dialogue, l'écoute...
- Mettre en place un moment de convivialité pour permettre l'échange d'information, la discussion...
- Organiser des séjours familiaux qui auront pour objectifs : Permettre et accompagner des familles pour un temps de vacances, de rupture avec le quotidien.
- Faciliter les échanges et rencontres inter familles et générationnelles.
- Faire intégrer la notion d'épargne par un apprentissage vers l'autonomie.

En réponse à Monsieur MARTINEZ, Monsieur le Maire annonce que la CAF s'est engagée à poursuivre et financer les actions inscrites aux budgets 2005/2006 et à régulariser les trois années de carences 2003-2004-2005. Néanmoins, Monsieur BESNIER précise qu'il attend toujours des explications, de Monsieur le Directeur de la CAF, sur le manque de certitude à honorer les engagements financiers. Par conséquent, il conviendra de rester vigilant dans l'évolution des actions proposées par les services Enfance, Jeunesse et le Centre Social.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'avenant N°9 au contrat de projet relatif à la prestation de service du centre social pour l'animation collective familles, et autorise Monsieur le Maire à le signer.

Point n°7 : Révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols

Monsieur MAZEL rappelle que par délibération du 8 décembre 2005, le Conseil Municipal a pris acte du rapport de la commission d'urbanisme relative à la révision simplifiée du Plan d'Occupation des Sols, valant Plan Local d'Urbanisme.

Il signale qu'en date du 17 janvier 2006, et suite à un contrôle de légalité, la Sous Préfecture, a fait remarquer que cette délibération ne correspond pas aux conditions de l'article L 123-13 du Code de l'Urbanisme et qu'il convient d'appliquer la procédure de révision simplifiée et de modification conformément aux articles L 123-6 et L 300-2 du Code de l'Urbanisme.

Pour répondre aux interrogations de Madame GAUTIER, Monsieur le Maire confirme, qu'en terme de réglementation, le POS valant PLU, adopté en février 2002 à la suite d'une enquête publique, est conforme à la loi SRU mise en application en même temps. Il complète en indiquant que le POS de Bouffémont aurait pu être considéré comme un Plan Local d'Urbanisme mais il manque au dossier un Plan d'Aménagement et de Développement Durable.

Monsieur MAZEL explique que l'établissement du PADD nécessite de se projeter sur 10/15 ans. Ce travail conséquent demande une réflexion qui sera engagée lors d'un prochain mandat.

Monsieur ROBERT rappelle le projet d'échange entre le terrain d'aventure et le cimetière et évoque l'idée du cimetière intercommunal. Il estime prématuré de décider de lancer la procédure pour ce transfert sans connaître l'avis de la Commune de Moisselles et de solution future pour le cimetière.

Monsieur BESNIER donne connaissance des conclusions de la Direction Départementale de l'Équipement précisant que, techniquement, l'extension du cimetière est impossible. Par conséquent, une décision sera prise d'ici le mois de juin.

Le Conseil Municipal, par 20 voix pour et 7 abstentions (M. ROBERT avec pouvoir de Mme GODARD, M. VIALAS, M. NEVEU, Mme GAY, Mme GUERRIER, M. MARTINEZ)

] Accepte d'annuler la délibération du 8 décembre 2005

] Autorise le Maire à lancer la procédure de la révision simplifiée du POS et d'y intégrer les projets suivants :

- Extension de la zone UF
- Le Château

Point n° 8 : Questions diverses

Monsieur BESNIER annonce la date de la prochaine commission environnement qui se tiendra en mairie le 24 février prochain à 19 H 30 avec, à l'ordre du jour, la distribution de l'eau potable.

Monsieur ROBERT s'étonne de ne pas avoir eu connaissance de la pose de panneaux d'affichages publicitaires sur la Commune et demande des explications sur ce contrat.

Monsieur le Maire rappelle que la procédure, menée par Madame FOURIER, en terme de signalétique a fait l'objet d'une inscription de 15 000€, en section investissement du budget 2005. Il précise que dans le cadre de la Dotation Globale d'Équipement 2005 une subvention a été attribuée pour un montant 5 200€.

Suite à un avis d'appel public à la concurrence publié en septembre 2005, un contrat a été signé, en décembre, pour une durée de 10 ans, avec la Société VEDIAUD, comprenant la fourniture et l'installation de signalétiques urbaines, à savoir :

- un totem signalétique pour commerces
- 3 relais informations et signalisation (RIS) pour permettre l'affichage du plan de la ville à la Gare, Place Vauban et au Village

Le contrat offre la garantie sur les publicités affichées, le renouvellement de la carte et du mobilier à la charge du prestataire. De plus, en termes de participation, un accord doit être signé avec l'Office Bouffémontois des Sports dans le cadre de participations aux manifestations.

Monsieur ROBERT regrette l'orientation de certains panneaux et remarque que cette opération financière est très profitable à la Société VEDIAUD.

Monsieur BESNIER confirme l'économie réalisée en termes d'aménagement urbain et ajoute que cette prestation comprend également l'entretien du mobilier.

Monsieur MARTINEZ propose au Conseil Municipal d'émettre un vœu pour le maintien des services de l'Agence de la Caisse d'Épargne et permettre, ainsi, d'éviter le développement des guichets automatiques. Il n'est pas pris acte de cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 30.

La Secrétaire
C. FOURIER

Le Maire
G. BESNIER